

# Affaires de la Société

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **91 (1940)**

Heft 5

PDF erstellt am: **31.05.2023**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ministrateur forestier; à ce dernier titre, il eut le mérite de contribuer au développement du réseau des chemins forestiers. — Dans le service militaire, il était parvenu au grade de capitaine d'artillerie; durant la guerre mondiale, il fonctionna comme commandant du fort Stöckli, au St-Gothard.

En 1935, le Conseil d'Etat du canton de Lucerne lui confia la direction des forêts; cela à la suite de la mise à la retraite de M. J. Knüsel, inspecteur cantonal. Il fut pour ses collègues un supérieur bienveillant et plein de bonne volonté. — Son départ est une perte sensible pour l'Association forestière lucernoise, dont il comptait parmi les créateurs et les animateurs. — Atteint par la maladie, au début de 1939, il se vit dans l'obligation, durant l'été suivant, de se retirer de son poste.

L'ensevelissement du défunt eut lieu, le premier de l'an, dans le cimetière de Dägerstein, où une nombreuse assistance, émue, l'accompagna à sa dernière demeure. Cet excellent forestier laisse une œuvre qui lui survivra.

*Sp.*

(Trad. d'après un article de la « Zeitschrift ».)

---

## AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

---

### Extrait du procès-verbal de la séance du comité permanent du 8 février 1940, à Zurich.

1° Sont admis comme *nouveaux sociétaires* :

MM. *Jos. Widrig*, ingénieur forestier, à Ragaz-les-Bains.

*Oscar Strub*, architecte, à Zurich.

2° *Décès de sociétaires* : MM. le Dr *H. Biolley*, membre d'honneur, à Couvet; *Roman Felber*, à Berne; *R. Schürch*, à Lucerne; *W. Kobelt*, à Bühler (Appenzell).

2° a. *Démissions de sociétaires*. Ont démissionné : MM. *Ulrich Bazzigher*, à Coire; *A. Widrig*, à Ragaz-les-Bains; *P. Gréa*, à Vincelles (France); *G. Haug*, à Zurich.

3° *Réunion annuelle à Fribourg*. Le canton de Fribourg ayant nommé son comité local pour la réunion annuelle de 1940, il est décidé que celle-ci aura lieu, dans la supposition toutefois qu'il ne surviendra pas d'événements extraordinaires. Le programme en sera très simple (durée : 2 jours). Quant à la date, on a prévu le commencement du mois d'août.

4° *Etudes concernant le bois*. Il est décidé de ne pas transmettre, pour le moment, la motion au Conseil fédéral, qui avait été admise à la réunion de Zurich. Une telle demande n'est pas opportune pour le moment et semble avoir peu de chances de réussite. Par contre, il

faudra essayer d'obtenir qu'il soit fait don à l'Ecole polytechnique fédérale de l'excédent de recettes, réalisé par la division « Notre bois », à l'Exposition nationale. Ce fonds serait destiné à l'alimentation de recherches scientifiques dans le domaine forestier.

5° *Unser Wald*. L'éditeur Paul Haupt a fait savoir que la publication de notre société « Unser Wald » est presque complètement épuisée. Mais il pense que, pour le moment, il faut faire abstraction d'une réédition. Notre comité, par contre, pencherait plutôt en faveur de celle-ci.

*Autres objets traités* : Supplément publié par le Dr E. Hess; publication d'un travail à l'occasion du centenaire de la fondation de la Société forestière suisse; sujets à traiter lors de l'assemblée annuelle de Fribourg; réforme du programme des études forestières, etc.

Tavannes, le 12 mars 1940.

Le secrétaire : E. Schönenberger, inspecteur forestier.

---

## COMMUNICATIONS.

---

### Construction de panneaux-abris.

Dans notre communication au « Journal forestier », de février dernier, concernant les panneaux-abris pour les bois de feu, nous avons évalué le coût de ces panneaux à 10 francs par unité, permettant de couvrir efficacement 2 m<sup>2</sup>. Ce prix s'entend, matériel pris à la scierie (planches de 30 mm, rabotées sur une face).

Il convient d'ajouter que le propriétaire de forêts peut se procurer de tels panneaux à un prix bien inférieur à celui cité ci-dessus, s'il destine à leur construction des chablis exploités dans ses boisés. Preuve en soit le coût de 30 unités destinées à la forêt cantonale d'Oujon (arrondissement de Rolle); voici le détail des comptes :

Bûcheronnage (4 m <sup>3</sup> ) . . . . .	12 fr.
Sciage . . . . .	43 »
Construction . . . . .	26 »
Kyanisation . . . . .	32 »
Transports . . . . .	41 »
Total . . . . .	<hr/> 154 fr.

soit environ 5 francs par unité.

Il est ainsi hors de doute que le panneau de bois, du type Aubert, possède de sérieux avantages sur les autres moyens de protection des bois de feu; il est d'un coût modeste et il n'est pas exposé à une rupture de charge.

*Ed. Rieben.*